



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 24 octobre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 18 octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31.

Présents :

Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Michel PASSETEMPS
Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Karine FALCONNAT à Yvan SONNERAT
Virginie MATHIEU à Séverine MUGNIER

Absente : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Jacqueline CECCON

N° 2024-98 : Ouverture des commerces le dimanche – Avis de la CCFU pour l'année 2025

Monsieur Michel PASSETEMPS, Vice-président en charge de l'économie et du tourisme, rapporteur

Les maires des communes peuvent accorder des autorisations d'ouverture aux commerces de leur territoire jusqu'à 12 dimanches par an.

Cependant, au-delà de 5 dimanches, soit pour les 7 restants, ils doivent préalablement obtenir un avis favorable de l'EPCI auquel la commune appartient.

Depuis 2018, la CCFU a délibéré pour autoriser l'ouverture sur 12 dimanches. Il est proposé de reconduire cette autorisation pour 2025.

Pour une cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Epagny, il est proposé de permettre aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- 12 janvier 2025 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 29 juin 2025 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 30 novembre 2025
- 7 décembre 2025
- 14 décembre 2025
- 21 décembre 2025
- 28 décembre 2025

Pour ces dates, l'ouverture est conditionnée par la décision préfectorale de suspendre les deux arrêtés préfectoraux n°5/1976 et n°2022/0085 portant fermeture le dimanche des commerces d'articles d'aménagement et d'équipement de la maison de la Haute-Savoie.

Il appartiendra à chaque commune de la CCFU d'intégrer ces dates dans son calendrier qui pourra compter jusqu'à 12 dimanches et qu'elle communiquera à la Préfecture.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** l'ouverture des commerces les dimanches cités ci-dessus.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Jacqueline CECCON**

